



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 11 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Sandrine Rol, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Bernard LOUAPRE, Georges DUMAS, Joël SIELLER (suppléant de M. PITRE)

Pouvoir : de Madame BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur HERVIOU à Monsieur RONSIN, de Monsieur RICHEUX à Monsieur DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Marie-Edith MACE, Messieurs Marc HERVE, Jean Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Guillaume PERRIN, Philippe BONNIN, Nicolas BELLOIR, Patrick HERVIOU, Jean-Pierre MARTIN

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON (Payeur Départemental), Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 2 février 2021

ADMINISTRATION GENERALE

N°21/02-05 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Comité syndical du 11 février 2021

N°21/02-05 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Rapport,

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette

Vu le rapport joint,

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Fait à Rennes, le 11 février 2021

Le Président,



Joseph BOIVENT



Débat d'Orientations Budgétaires 2021

1. Le Débat d'Orientations Budgétaires	2
2. Présentation de la collectivité	2
3. Contexte national	3
4. Contexte local de la compétence eau potable en Ille-et-Vilaine	3
5. Evolution des dépenses (versements aux adhérents) depuis 2014	5
6. Dépenses de fonctionnement courantes (hors versements aux adhérents)	5
7. Evolution des recettes	7
8. Evolution la trésorerie de 2014 à 2020	7
9. Enjeux de financement pour le mandat	8
10. Orientations 2021 pour les missions du service	9
11. Evolution attendue des dépenses d'investissement et des versements aux adhérents	10
12. Evolution attendue de la trésorerie et discussion	11

Contexte du D.O.B.

1. Le Débat d'Orientations Budgétaires

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue compléter la disposition et précise en son article 107, le contenu d'un rapport que le Président doit présenter au Comité à l'occasion du DOB

- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et la gestion de la dette
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB doit être joint à la délibération.

2. Présentation de la collectivité

Le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG-Eau35) est un syndicat mixte ouvert regroupant 9 collectivités compétentes en eau potable (syndicats mixtes et communautés de communes), ainsi que le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine. Il couvre l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

Le SMG-Eau35 agit en matière d'eau potable dans les domaines suivants :

- Les ouvrages de sécurisation de l'alimentation en eau potable, inscrits dans un schéma départemental, et réalisés principalement par ses adhérents ;
- La protection des ressources, d'un point de vue qualitatif et quantitatif
- La réalisation d'un Observatoire de l'Eau Potable

Le fonds géré par le SMG-Eau35 est alimenté par une surtaxe prélevée sur tous les volumes d'eau potable consommés en Ille-et-Vilaine.

3. Contexte national

Le contexte économique est principalement marqué par la poursuite de la pandémie à la COVID-19 et les incertitudes liées.

4. Contexte local de la compétence eau potable en Ille-et-Vilaine

Le département

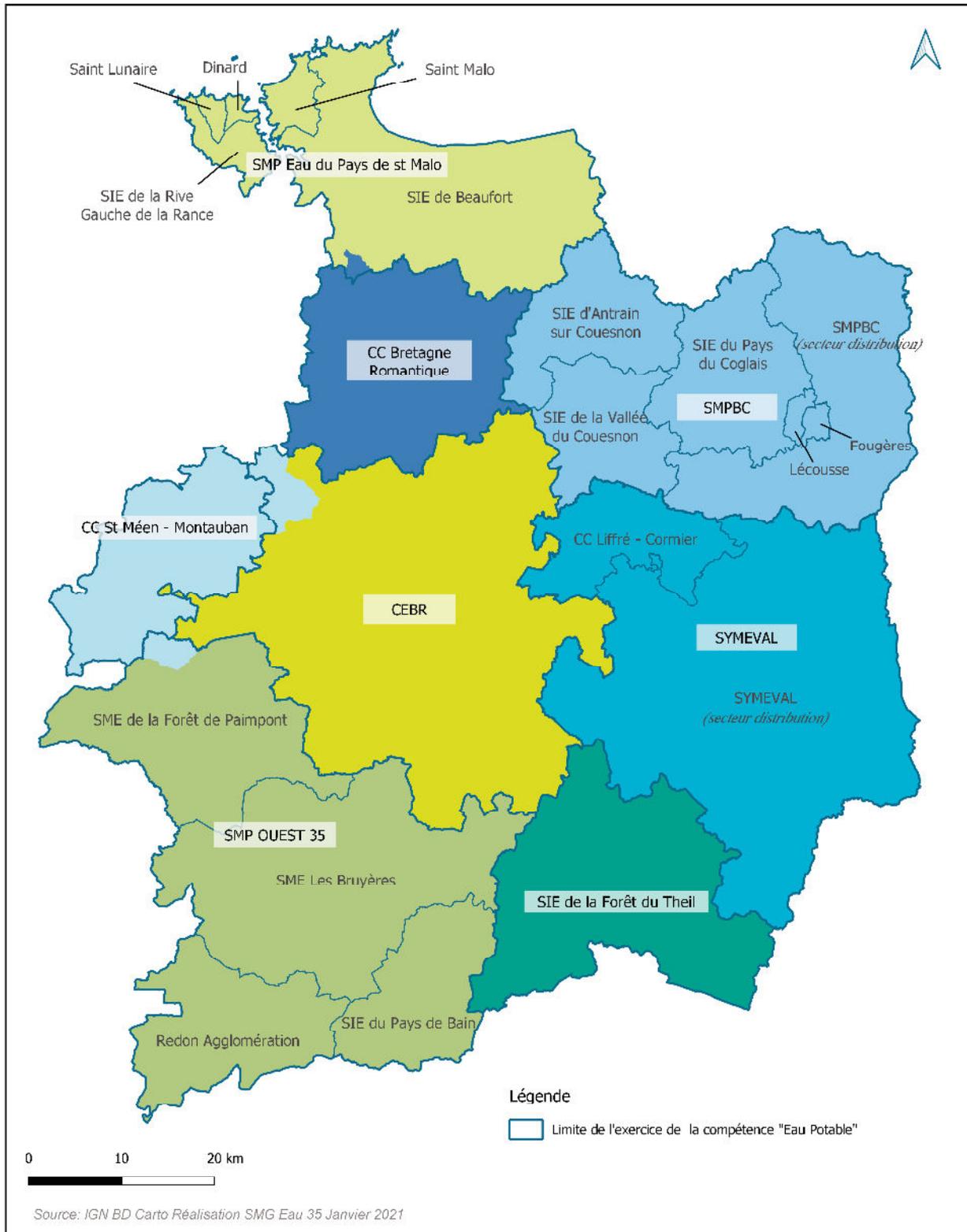
- Le département d'Ille-et-Vilaine compte 13 communautés de communes, 4 communautés d'agglomération et 1 métropole, réparties dans 7 pays.
- 14 EPCI ont la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020. Certains exercent une partie de la compétence (principalement distribution) mais la plupart délèguent à des syndicats.
- Baisse en 2020 du nombre de collectivités distributrices et d'avantage d'adhérents du SMG-Eau35 producteurs/ distributeurs

Le SMG-Eau35 et l'eau potable

- En 2020, modification des statuts du SMG-Eau35 afin d'intégrer 3 communautés de communes et le SIEFT : 10 adhérents au lieu de 7 auparavant ;
- Maintien de l'adhésion de la totalité des territoires du département : maintien de l'assiette de prélèvement de la surtaxe (environ 503 000 abonnés)
- Hausse de la consommation d'eau potable en Ille-et-Vilaine : +10% entre 2014 et 2018 (contre +4,5% pour la population)



L'organisation territoriale
de l'exercice de la compétence "eau potable"
en Ille-et-Vilaine (situation 2021)



Rétrospectives financières

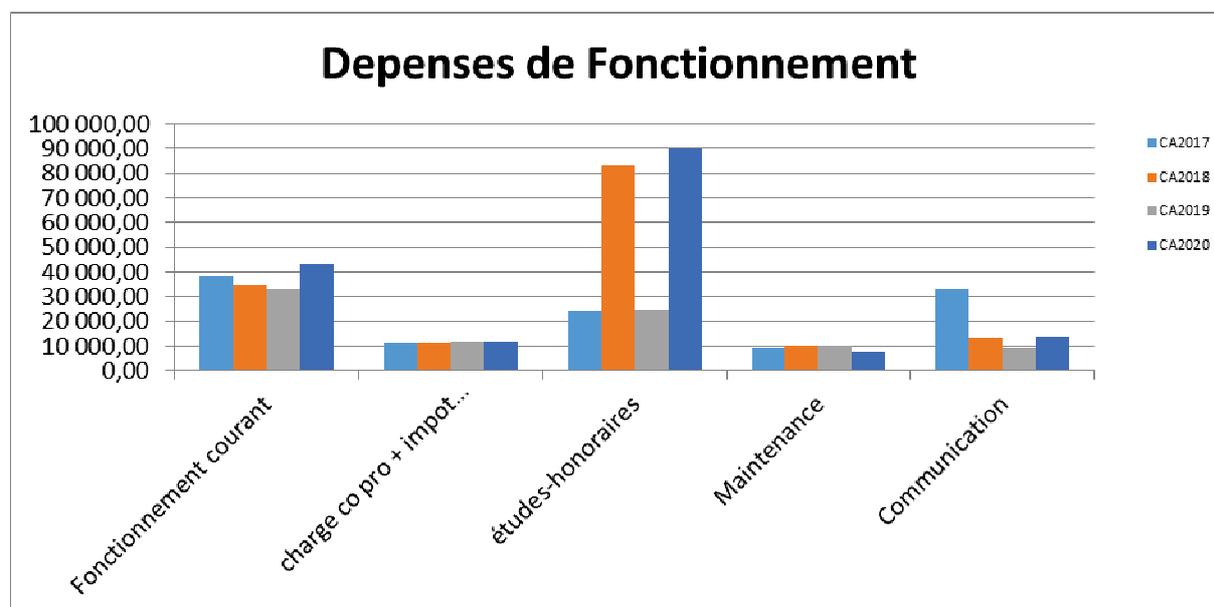
5. Evolution des dépenses (versements aux adhérents) depuis 2014

collectivité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CCBR							54 577
SPIR	61 562	55 581	63 904	72 883	47 799	72 450	0
SMPBC	216 883	244 608	358 965	262 906	526 355	284 366	264 553
CEBR	2 510 540	3 448 447	2 889 568	2 448 363	2 777 877	2 915 522	3 326 078
OUEST 35	252 984	337 422	370 802	203 154	274 644	210 833	164 417
EPSM	434 468	800 559	879 419	334 983	585 820	566 441	802 408
SYMEVAL	956 376	870 955	1 754 860	1 139 731	1 011 760	1 048 440	1 793 025
EPTB Vilaine	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Total	4 732 814	6 057 571	6 617 516	4 762 020	5524258	5 398 054	6 705 061

Fin 2020, on devrait dépasser les 6,7M€, valeur plus importante que les années précédentes. Les versements correspondent principalement à la participation aux remboursements d'emprunts.

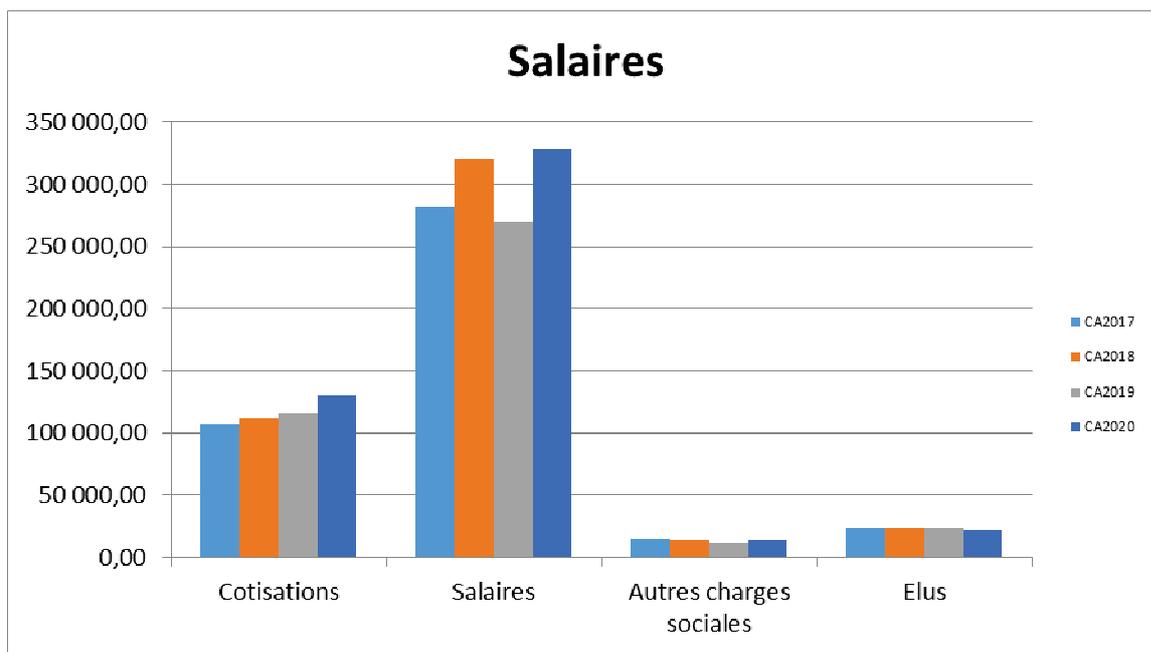
6. Dépenses de fonctionnement courantes (hors versements aux adhérents)

Dépenses de Fonctionnement hors salaires

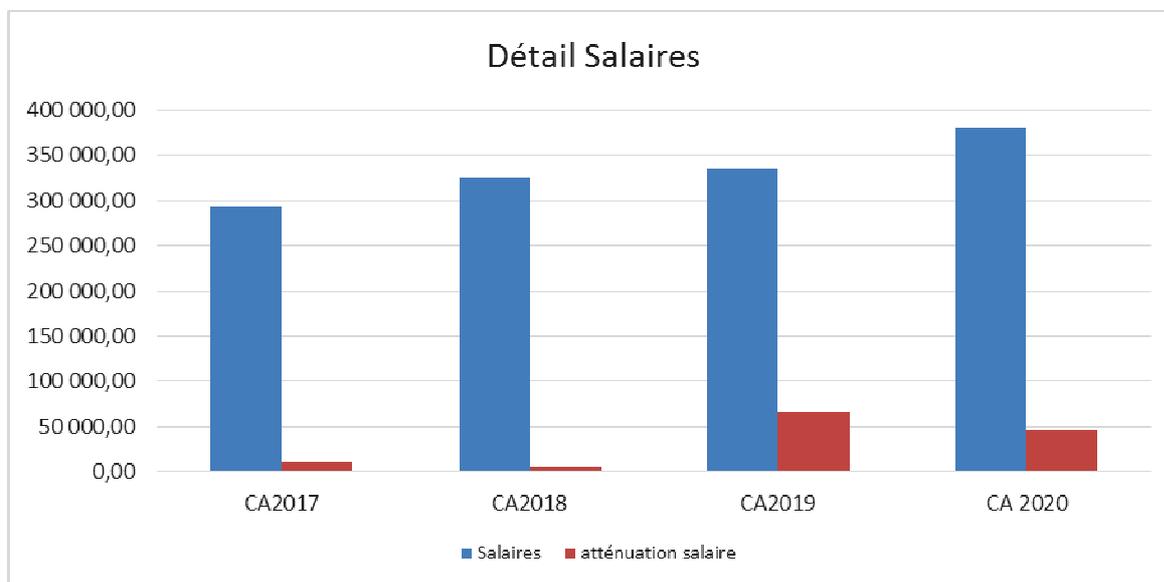


On constate que les dépenses fonctionnement courant ont légèrement augmenté en raison des achats de fournitures « covid ». Concernant les dépenses de communication des documents de présentation pour les nouveaux élus ont été réalisées.

Par ailleurs, les dépenses pour les études ont été moins importantes que prévues avec un décalage de leur commencement en fin d'année.



On constate une augmentation sur l'année 2020, cela s'explique avec l'arrivée d'un agent en charge des économies d'eau et la présence de l'agent supplémentaire en administratif. Le départ en formation du directeur n'est pas encore ressenti puisqu'il a utilisé son droit à la formation et des jours de congés en 2020.

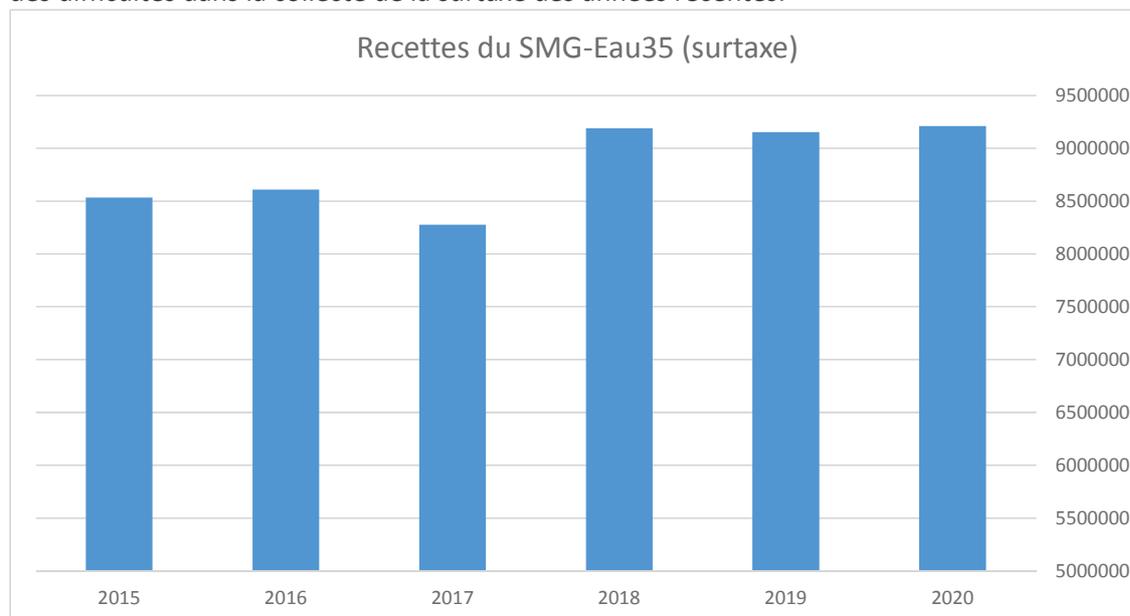


7. Evolution des recettes

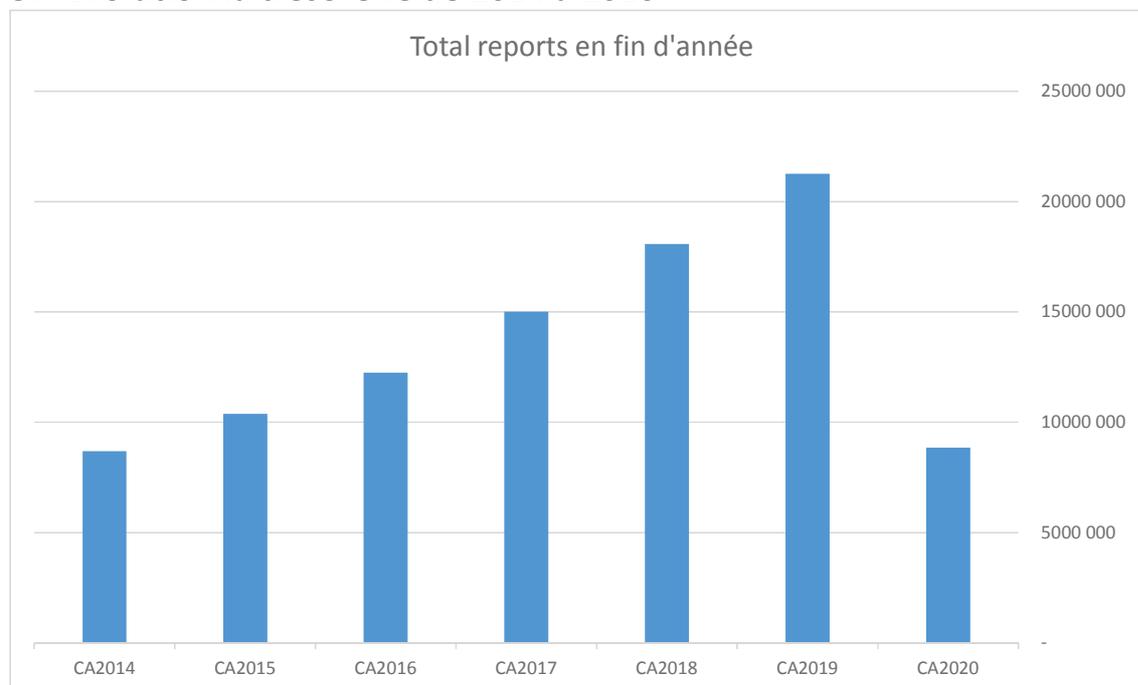
La surtaxe prélevée par le SMG-Eau35 s'élève à 0,17€/m³ d'eau consommé depuis 2015.

Le graphe ci-dessous présente l'évolution des recettes du SMG-Eau35. Le reversement de la surtaxe payée transite par plusieurs opérateurs (exploitants, collectivité distributrice, éventuellement Syndicat de production, SMG-Eau35). Sa collecte par le SMG-Eau35 est donc décalée par rapport au paiement par les abonnés.

A noter que la disparition de certains syndicats en 2020-2021 et la recomposition d'autres pourrait créer des difficultés dans la collecte de la surtaxe des années récentes.



8. Evolution la trésorerie de 2014 à 2020



La trésorerie du syndicat a connu une très forte progression lors du dernier mandat, principalement due à des décalages de réalisation de gros ouvrages (A.V.A., usines, etc.).

La valeur pour 2020 tient compte des 15M€ inscrits au budget 2020 et non engagés à ce jour (travaux Aqueduc Vilaine Atlantique, prévus en 2020 et non exécutés).

Prospectives financières**9. Enjeux de financement pour le mandat**

- Beaucoup de nouveaux travaux de sécurisation prévus par les adhérents, non-inscrits au schéma départemental de 2016 (schémas directeurs adhérents réalisés ou en cours)
- Evolution à la hausse des montants de travaux inscrits dans le S.D. 2016
- Actualisation du schéma départemental nécessaire à court terme
- Questionnements sur de nouveaux financements des travaux du SMG-Eau35 (~90% des versements actuels) :
 - o Renouvellement des réseaux dans les zones fragiles (cf. modification de statuts 2017)
 - o Ouvrages « eaux brutes » : canalisations de transfert, drains, voire barrages
 - o Ouvrages déjà financés dans le passé par le SMG-Eau35
 - o Usines secondaires appartenant aux adhérents :
 - o Règle actuelle : 30% de financement
 - o Quasiment toutes les usines du département éligibles
 - o Usines essentiellement souterraines, très touchées par la problématique des métabolites
 - o règles à définir sur les travaux éligibles : tous les travaux ou uniquement mise à niveau de filière de traitement
- Financements qualité/ressources (~10% des versements actuels, assistance technique importante) :
 - o Paiements pour Services Environnementaux,
 - o Devenir financement des programmes Bassins Versants (reprise par EPTB Vilaine)
 - o Actions innovantes
 - o Actions économies d'eau
 - o Actions hydrogéologiques

10. Orientations 2021 pour les missions du service

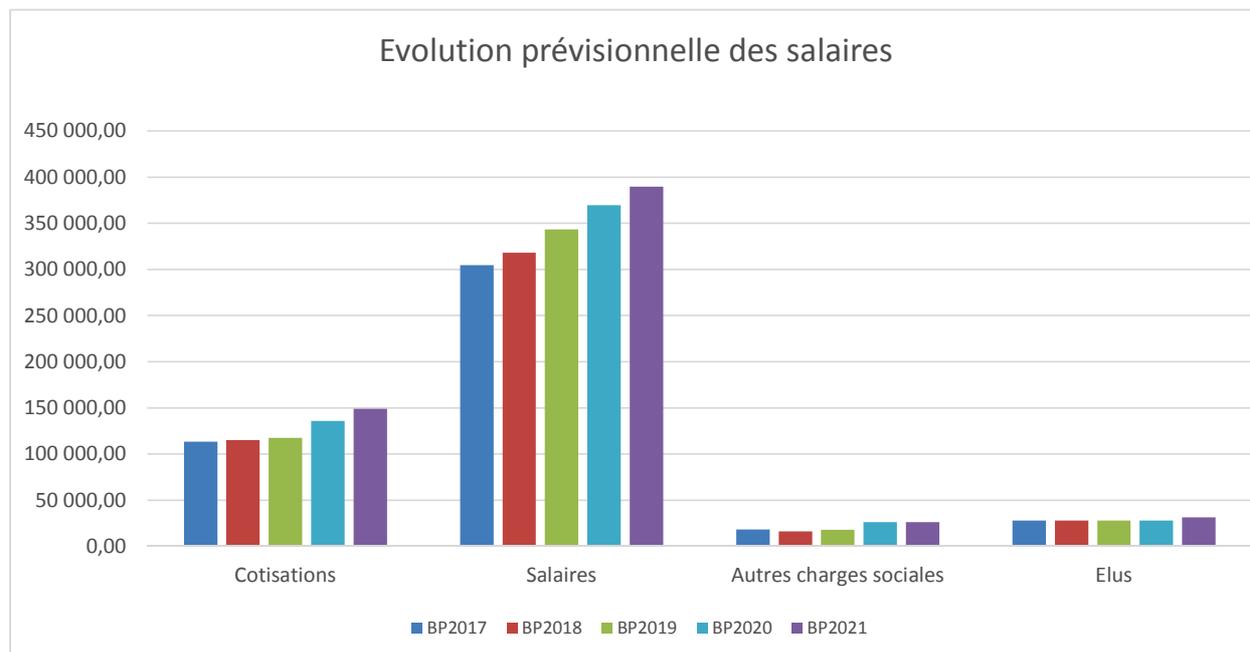
Organigramme et tableau des effectifs (en annexe)

- 11 agents dont 9 titulaires
- temps de présence de 8 ETP (temps partiels, 1 congé de formation, 1 arrêt maladie longue durée)
- 2 CDD en cours prenant fin en 2021
- Un agent revenant d'arrêt maladie à mi-temps à partir de mars
- Départ en formation pour un an non compensé

Evolutions des missions du service en 2021

Thèmes	Principales tâches	Evolution besoins en 2021	Evolution des besoins au delà de 2021	Situation RH / commentaires
Ouvrages AEP/ sécurisation	Suivi des travaux et schémas directeurs/ mise en œuvre schéma départemental	↑	→	Départ JP Trouslard non compensé
	Aqueduc Vilaine Atlantique 2021-2023 (travail important en 2021, quel que soit le résultat du jugement)	↑ (conduite d'opération)	↑ (suivi travaux AVA)	
Ressources - besoins	- Projet Eau pour Demain : études évolution besoins / ressources -financement de la Région (et de l'Agence ?) - Economies d'eau : poursuite du projet engagé en 2020 (marché et partenariat) : financement à 50% par l'Agence - Etudes H.M.U.C. des SAGE	↑ (diagnostics agricoles/ professionnels)	selon suite donnée au projet	Démarré en septembre 2020 CDD économies d'eau jusqu'août 2021
	Ressources souterraines	↑	→	Poste hydrogéologue Montée en puissance plan "Ressources"
	Politiques qualité	→	→	BV, PPC, PSE...
Bases de données / Administratif/ financier	Montée en puissance tâches administratives / juridiques	↑	→	1 seule titulaire en administratif/ financier (pour 11 agents) fin de CDD février 2021
	Gestion bases de données, Observatoire, RPQS	→	→	actuellement 1,3 ETP
	Communication	→	→	environ 0,5 ETP

Le graphe ci-dessous présente l'évolution attendue de la masse salariale en 2021, sur la base du renouvellement du poste d'assistant administratif



La hausse sur la période 2020-2021 s'explique par :

- Les CDD d'assistant administratif et de chargé de missions économies d'eau effectifs depuis 2020 et considérés renouvelés sur 2021
- Les mouvements de personnel importants sur cette période : remplacement du chargé de mission qualité courant 2020, retour d'un agent à mi-temps en 2021 après arrêt maladie,...

A noter qu'en 2021, l'Agence de l'eau devrait participer au financement d'environ 4 ETP à hauteur de 50% dans le cadre de la convention de partenariat AELB/ CD35/ SMG-Eau35 (suivi PPC, observatoire de l'eau potable) et de l'appel à projet économies d'eau.

11. Evolution attendue des dépenses d'investissement et des versements aux adhérents

Les versements aux adhérents (remboursements emprunts travaux, subventions directes travaux et financement des actions qualité) représentent la principale dépense du SMG-Eau35. Elles sont inscrites au budget de fonctionnement.

Le budget d'investissement était jusqu'à maintenant très faible (locaux...). La réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, pour un montant prévisionnel de 35 Millions d'euros va faire augmenter fortement ce chapitre. Une somme de 15 000 000 € a été inscrite en 2020 ; les travaux étant décalés, elle a été reportée en 2021.

Du point de vue des versements, sur la base des programmes de travaux connus à ce jour, on observe une augmentation de plus 50 millions d'euros des dépenses prévisibles par rapport aux hypothèses du schéma départemental de 2016 :

- +15 millions € d'augmentation des prix pour la rénovation des usines ;
- +37 millions d'euros de nouveaux travaux, non prévus en 2016

12. Evolution attendue de la trésorerie et discussion

L'évolution de la trésorerie du SMG-Eau35 dépend essentiellement :

- des règles de financement adoptées par le SMG-Eau35,
- du montant des travaux financés et de leur calendrier de réalisation.
- de l'évolution des recettes (évolution surtaxe et consommations)

Les courbes d'évolution des recettes, des dépenses et de la trésorerie sont présentées ci-dessous. Elles se basent sur les hypothèses principales suivantes :

- Dépenses :
 - o Maintien des règles actuelles de financement, en ajoutant le financement des canalisations d'eaux brutes
 - o Pas de prise en compte du financement du renouvellement des réseaux
 - o Programmes de travaux connus à ce jour (schémas directeurs ou Programmes Prévisionnels d'Investissement): CEBR, EPSM, SYMEVAL
 - o Réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique en 2021-2022 et mise en service en 2023
 - o Emprunts sur 20 ans pour tous les travaux supérieurs à 1M€, sauf pour l'A.V.A. (emprunt sur 30 ans)
- Recettes :
 - o Evolution de la consommation : hypothèse haute +1% par an/ hypothèses basses : +0,5%/an
 - o Maintien de la surtaxe à 0,17 €/m³ (pour rappel, l'augmentation de 1c€/m³ de la surtaxe correspond à une recette supplémentaire d'environ 500 000 €/an, décalée d'environ 2 ans)

On constate que :

- Dès 2022, les dépenses s'avèrent supérieures aux recettes, essentiellement en raison des remboursements d'emprunts (prêts pour l'AVA, remboursements des prêts des adhérents).
- La trésorerie du SMG tendra vers zéro à partir de 2027-2028
- La surtaxe actuelle sera donc sans doute insuffisante à terme pour couvrir les besoins identifiés actuellement ;
- Toute nouvelle dépense financée par le SMG-Eau35 devra être compensée par une augmentation de la surtaxe

